

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR LE PRÉSIDENT
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil d'Administration du 05 novembre 2018.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Mr le Président par délibération n° 2014/05 du Conseil d'administration du C.C.A.S. en date du 17 juillet 2014,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil d'Administration les décisions prises par Mr le Président en vertu de ces délégations,

Le président informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil d'Administration prend note des décisions suivantes prises par le président depuis la dernière réunion du Conseil d'Administration.

1- Décision du 26 mars 2018 :

Acceptation d'un don de 160.00 € de Mme BEUGNET Monique suite au prêt de tables et de chaises par le Commune.

2- Décision du 17 avril 2018 :

Acceptation d'un don de 150.00 € de l'association Le Teil Court sis à Le Teil suite au prêt de la salle polyvalente pour la course à pieds « Trail de Montagut » 2017.

3- Décision du 28 août 2018 :

Acceptation d'un don de 450.00 € de l'association l'Ardéchoise Cyclo Promotion sis à St Félicien pour l'organisation de l'Ardéchoise 2018.

4- Décision du 29 septembre 2018 :

Acceptation d'un don de 150.00 € de l'association Le Teil Court sis à Le Teil suite au prêt de la salle polyvalente pour la course à pieds « Trail de Montagut » 2018.

Fait à Alba La Romaine, le 05 novembre 2018.

REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

08 NOV. 2018

Le Président,
André VOLLE.

